

## SÉANCE DU 26 AOÛT 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six août à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY

**Etaient présents :**

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoa, Mme MOUSQUES Bernadette

**Procuration(s) :** /

**Etai(ent) absent(s) :** M. OLÇOMENDY Betti

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BIBES Jean Paul

Date convocation : 08 août 2025 - Date d'affichage : 08 août 2025

### OBJET : RENOUVELLEMENT BAIL GENDARMERIE - NOMENCLATURE 3.3

M. Le Maire informe qu'il faut renouveler le bail de la caserne de Gendarmerie de Saint-Étienne-de-Baigorri.

Le loyer est révisé automatiquement pendant les 27 premières années de vie de la caserne (trois baux de neuf ans) afin de permettre au bailleur d'amortir le bien

A partir de la 28ème année, le loyer est révisé en fonction de la valeur locative sans pouvoir excéder l'indexation en fonction de l'évolution de l'indice. La caserne de Saint-Etienne-de-Baigorri a été construite en 1998, ainsi, le loyer proposé est conforme à la valeur locative estimée par le pôle d'évaluation domaniale.

Le montant du loyer annuel initial proposé est donc de 82 800€ HC auquel s'ajoute suite à travaux B12 un surloyer annuel de 2 602,49€ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pendant 5ans.

M. le Maire donne lecture du projet de bail.

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le nouveau montant du loyer à savoir 82 800€ HC par an avec un surloyer de 2 602,49€ par an pendant 5 ans,
- **VALIDE** le bail présenté,
- **CHARGE** Mr le Maire de signer le renouvellement du bail.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

**Antton CURUTCHARRY**



Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

POUR : 14

CONTRE :

ABSTENTION :

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 06/10/ 2025

Et après transmission en sous-préfecture le 06/10/2025